

MODALITÉS D'ACCUEIL COVID-19

Pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et suite aux directives gouvernementales, un passe sanitaire est demandé pour accéder à nos billetteries et assister à nos spectacles, à tous les spectateurs de plus de 12 ans :

- Il est contrôlé à l'entrée de nos salles de spectacles ;
- Le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos pour toutes les personnes de plus de 11 ans ;
- Du gel hydroalcoolique est à la disposition des spectateurs.

Pour rappel, vous pouvez obtenir le passe sanitaire de 3 façons différentes :

- ◆ Un schéma vaccinal complet depuis 7 jour pour les vaccins à double injection ;
- ◆ Une preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- ◆ Un certificat de rétablissement après à une contamination par la Covid-19 datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois.

Plus d'informations sur le site du gouvernement, en cliquant ici : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire#_qu'est-ce_que_le_%C2%AB_pass_sanitaire_%C2%BB__